



Personnel de nuit :

Dépassement horaires : tous les agents de nuit doivent bénéficier de la validation du temps de travail au-delà de 15 min. Un cahier devrait être à votre disposition pour inscrire vos dépassements d'heure. Si ce n'est pas le cas, **Alertez nous.**

Respect de la pause : Les agents ont droit au respect de leur pause. **SUD** a dénoncé le manque de moyens mis à disposition du personnel, tel que transat, fauteuil. **SUD** a demandé un suivi des salles de pauses et a rappelé la pénibilité du travail de nuit (art.L.4161-1 et D.4161-2 du Code du Travail).

Soignants isolés la nuit : une nouvelle fois, **SUD** a dénoncé le développement des soignants isolés la nuit. Pour la direction, c'est la faute à l'absentéisme de dernière minute...Or nous savons que les effectifs ne sont pas suffisants pour permettre un vrai pool de remplacement. Du coup on déshabille un service pour en habiller un autre et cela au détriment de la sécurité des soignants et de leur santé ! La direction minore les



SUPPRESSIONS DE POSTES : LES HOSPITALIERS EN DÉTRESSE!!



risques inhérents aux travailleurs isolés la nuit. **SUD** a demandé l'inscription des risques liés au travail la nuit seul dans le Document Unique (D.U), registre qui recense tous les risques que peuvent rencontrer les agents travaillant sur HEH.

SUD a demandé la liste des services impactés et les solutions que la direction compte mettre en place pour éviter les soignants isolés et seuls la nuit.

Evaluations des soignants de nuit : **SUD** a dénoncé les modalités de cette évaluation. Les soignants de nuit n'ont pas à repasser leur diplôme, surtout, que les pratiques sont différentes pour les agents de jour. Pourquoi une telle inégalité de traitement ? **SUD** vous conseille de dire aux patients, réveillés la nuit par les bavardages liés à votre inspection, d'avertir la commission des usagers ou de faire un courrier à la direction.

Bloc de G, une enquête du CHSCT votée :

SUD avec CGT et FO ont décidé de porter au vote une enquête portant sur les conditions de travail suite à la dernière réorganisation (Turn-over, absentéisme, respect des CA, causes des arrêts maladies).



Réanimations, sous-effectifs récurrents :

SUD a dénoncé les sous-effectifs récurrents dans les réanimations d'HEH.



Pour N réa, les ASD ont été 82 jours en sous-effectifs et donc sous la norme en 2016. Pour les IDE, 23 jours en sous-effectifs.

Pour G réa, 32 jours pour les ASD et 4 jours pour les IDE.

Pour P réa, 20 jours en sous-effectifs pour les ASD et 15 jours pour les IDE.

La direction ne veut pas remplacer l'ASH en arrêt sur N Réa et N USC. **SUD** a dénoncé ces conditions de travail qui épuisent les agents et ne leur permettent plus de faire un travail de qualité auprès des patients. **SUD** ne lâchera pas. Faites-nous remonter ces dysfonctionnements grâce à nos fiches alertes laissées régulièrement dans vos services.

Prise en charge des patient BHRE :

La marche en avant est appliquée aux HCL. Les soignants doivent s'occuper en fin de tours du patient porteur d'une BHRE. **SUD** a dénoncé la charge de travail supplémentaire reporté sur les équipes de réanimations avec la suppression de l'équipe dédiée. Malheureusement le service d'hygiène, absent comme toujours, n'a pas pu expliquer les raisons de cette nouvelle procédure aux membres du **CHSCT** comme à la Croix Rousse où les membres du **CHSCT** ont pu avoir un avis éclairé de la part des services d'hygiène et du CLIN .



TMS ou PAS TMS ?



AT au pavillon G, explosion des TMS (troubles musculo-squelettiques) :

Depuis le début de l'année, de nombreux soignants ont été victimes d'accident de travail tel que des hernies cervicales au pavillon G. La surcharge de travail, l'épuisement lié aux rappels à domicile fragilisent les soignants. **SUD** a rappelé à la direction que les rappels à domicile sont illégaux.

Maladies professionnelles, trop peu de déclarations :

Très peu d'agents déclarent une maladie contractée en service. Or on réalise bien que les conditions de travail sur HEH abîment votre santé. Ce qui est illégal. Votre employeur est garant de votre santé mentale et physique (article L. 4121-1 du Code du travail).

O4, Service de Les devises Shadok

« court séjour » pour la direction :

SUD a alerté sur la différence d'effectifs entre les services N Post U et O4 alors que la charge de travail est la même. Pour la direction, la charge de travail est moins importante à O4 qu'à N post U. Or c'est faux, les agents de O4 ont la même charge de travail : pourquoi une telle différence de traitement ? Pour la direction, c'est une question de facturation...



IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE DE PIÈRE EN NE POMPANT PAS.

F1, les 12h du week-end: ça ne marche pas :

L'IDE est toute seule le week-end de 7h à 8h30 en attendant que l'IDE de jour arrive.

Or la charge de travail est très importante lors de ce créneau horaire. L'IDE arrivant à 8h30 est accaparée par le tour des médecins. **SUD** a dénoncé cette organisation du travail qui ne respecte pas la santé des agents ni la qualité des soins aux patients.



Ligne unique pour les secrétaires, et la pause repas ?

Des secrétaires ne peuvent pas prendre de pause repas lorsqu'elles se retrouvent seules, à cause de la ligne unique. **SUD** a rappelé le droit à la pause (art. L. 3121-33 du Code du Travail).

Personnel en 12h, des plannings illégaux :

Certains agents au PC sécurité, aux blocs et sur le pavillon N sont obligés de faire des séquences de 4 x 12 h et cela plus d'une fois toutes les 5 semaines calendaires ! Ce qui est illégal et met en danger les agents et les patients. Faîtes respecter vos droits au repos et alertez nous en cas d'abus.

UPC, la souffrance au travail continue en toute impunité :

Les agents de l'UPC sont en grande difficulté face à leur hiérarchie qui les malmène : refus de formation, retour sur repos, CA refusés, évaluations bâclées et non objectives. Certains agents ont dû être mis en arrêt maladie à cause de la souffrance engendrée par leur hiérarchie. La direction, encore une fois, botte en touche. Deux délégations de personnel ont été reçues et ont exprimé leur souffrance : la direction reste sourde et les agents ont peur : et s'ils osent parler, comme d'autres, ils risquent des mesures correctionnelles de la part de la direction ?

Quelle Qualité de Vie au Travail à l'UPC ???



Réorganisation Ophtalmo, ORL et Vasculaire en 2018 :

Au pavillon C, en juillet 2018, il y aura 16 lits de chirurgie vasculaire et 12 lits d'ophtalmo. Les consultations ophtalmo. resteront au pavillon C.

Pour l'ORL, les lits d'hospitalisation complète d'ORL seront sur C2 fin 2018. La chirurgie ORL avec le bloc iront sur le pavillon H. La consultation ORL restera au pavillon U, RDC.

Pavillon H : Une usine en perspective...

Salle de pause trop petites, matériels mal adaptés pour les patients : lors de la visite du CHSCT, le 13 novembre, de nombreux dysfonctionnements ont été pointés par vos délégués SUD. Affaire à suivre...



Pour SUD

Lors de ce CHSCT, vos délégués SUD ont dénoncé la maltraitance institutionnelle de la direction envers les agents : repos non respectés, acharnement de certaines hiérarchies en toute impunité, formations refusées, sous-effectifs récurrents, mise en danger des patients : SUD a alerté sur la gravité de la situation sur HEH à cause de la détérioration des conditions de travail. Vous avez des droits, faites les respecter. Contactez-nous ! SUD ne lâchera pas et continuera à défendre vos intérêts !

ET UNE CUILLER POUR...

Yves Louise Micheline Jean Lucette Luigi Jacques Piotr René Nicole
Fabienne André Augusto Lucienne Amédé Luc Odette Emiliano Jules
Françoise Pierre Paulette Alphonse Marie Paolo Amélie Serge Marcel
Léon Raymonde Marc Rose Jacques Marie Paolo Amélie Serge Marcel
Josephine Louis Cécile Bruno Simone Joseph Virginie Paul Maria Gu
Yves Louise Micheline Jean Lucette Luigi Jacques Piotr René Nicole
Fabienne André Augusto Lucienne Amédé Luc Odette Emiliano Jules
Françoise Pierre Paulette Alphonse Marie Paolo Amélie Serge Marcel
Léon Raymonde Marc Rose Jacques Marie Paolo Amélie Serge Marcel
Josephine Louis Cécile Bruno Simone Joseph Virginie Paul Maria Gu

Le sous-effectif conduit à la maltraitance institutionnelle !

EFFECTIFS, FORMATION, QUALIFICATION, SONT DES SOLUTIONS !

OSONS DIRE NON
SUD
Solidaires
santé sociaux

atelier graphique SUD CHU Orléans



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hospices Civils de Lyon